

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ANUTTC : le budget 2021 évalué à 4,9 milliards de francs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'AGENCE nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) a tenu son conseil d'administration, vendredi 18 décembre dernier, sous la houlette de son nouveau président Léon-Paul Mvouba Okori et du nouveau manager Dexter Meyeme Obiang. L'ordre du jour était essentiellement axé sur les questions d'ordre budgétaire. Le budget général de 2021 a été évalué à 4 996 594 313 de francs. Ce budget prévisionnel examiné après la présentation et la validation de celui de 2020, est en augmentation de 84,04%, par

rapport à celui de l'exercice précédent. Aussi s'équilibre-t-il en ressources propres à hauteur de 3 410 336 313 FCFA, contre 1 421 000 000 FCFA en 2020. Les cessions de parcelles sont, à elles seules, estimées à 2 647 000 000 FCFA. Soit 77,62% du chiffre d'affaires.

La subvention d'exploitation accordée à l'ANUTTC dans le cadre de l'exercice 2021 est, quant à elle, de 1 286 258 000 FCFA, contre 1 294 000 000 FCFA, en baisse de 0,60%. Alors que les dépenses d'investissement ont connu une augmentation de 11,47%, d'autant qu'elles sont de l'ordre de 668 500 000 FCFA, contre 600 000 000 FCFA. Ces dépenses d'investissement vont prioriser l'acquisition de

logiciels techniques et comptables, du matériel technique, roulant et informatique, ainsi que le remboursement de la dette fournisseur.

Au titre des réformes, le président du conseil d'administration a indiqué que cette fin d'année est marquée par trois événements : la promotion de l'ancien directeur général, Olivier Abel Nang Ekonomie, comme ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme ; la nomination d'un nouveau PCA et celle d'un nouveau DG.

" C'est donc un signal assez fort des autorités pour une impulsion nouvelle au sein de l'ANUTTC dont les Gabonais attendent beaucoup, notamment au niveau de l'aménagement des parcelles



Photo: DR

Le premier conclave présidé par Léon-Paul Mvouba Okori.

constructibles et la délivrance des titres de propriété. Aussi, notre mission s'inscrira-t-elle dans cet axe majeur de la poli-

tique du président de la République, Ali Bongo Ondimba", a indiqué Léon-Paul Mvouba Okori.

Eau et électricité : Bilie-By-Nze veut un audit complet

SCOM
Libreville/Gabon

LA Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), la Société de Patrimoine (SP), le Conseil national de l'eau et d'électricité (CNEE), l'Agence de régulation de l'eau et de l'électricité (ARSEE), l'Organisation gabonaise des consommateurs (OGC) et SOS Consommateurs, les principaux acteurs du secteur de l'eau et de l'électricité, étaient, le 21 décembre dernier, autour du ministre d'État en charge de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze.

Les prestations offertes par la société monopolistique aux ménages – qui ne passent plus un jour sans se plaindre de cas plausibles de surfacturation –, ont constitué la trame des débats. D'autant que le Quotidien l'Union a consacré sa Une sur le sujet, sous le titre " SEEG : c'est

quoi ces factures? ", dans sa parution du 16 décembre 2020. " Afin de mieux comprendre ces problématiques et trouver des solutions pérennes, j'ai convoqué une réunion de concertation avec les acteurs à l'ANPI ", a indiqué M. Bilie-By-Nze. Et d'ajouter : " Au terme de cette rencontre, des mesures de clarification ont été arrêtées, afin de permettre aux consommateurs d'être mieux informés sur le système de facturation. Lequel devra faire l'objet d'un audit complet. "

Le membre du gouvernement précise d'ailleurs sur sa page Facebook, qu'il venait d'être auditionné par les deux chambres du Parlement sur la dégradation de la qualité des services publics de l'eau et de l'électricité. Députés et sénateurs ayant mis un accent particulier sur les délestages récurrents, le manque d'eau dans de nombreux quartiers de Libreville et de l'intérieur du pays et, d'une manière spécifique, sur la facturation pratiquée par la SEEG.

Zones agricoles à forte productivité : deux conventions scellent leur démarrage effectif

NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

INSTAURÉES par décret présidentiel et adopté lors du Conseil des ministres du 13 octobre dernier, les zones agricoles à forte productivité (ZAP) tendent à se matérialiser. Le démarrage des activités de ces ZAP a en effet fait dernièrement l'objet de la signature d'une double convention entre les ministres des Forêts, Lee White, et son collègue de l'Agriculture, Biendi Maganga Moussavou.

La première convention définit le cadre général de coopération en matière de ZAP entre les deux départements ministériels. La seconde est un accord spécifique pour la réalisation de la déforestation et de la valorisation des espèces dans le cadre de l'aménagement des ZAP.

" La signature de ces deux conventions marque le début d'un partenariat entre nos deux



Photo: BOTOUNOU

Les deux membres du gouvernement paraphant les documents de la mise en œuvre des ZAP.

ministères, en vue du démarrage des activités dans les zones agricoles à forte productivité, conformément aux orientations du chef de l'État, qui tient au développement du secteur agricole ", a souligné Biendi Maganga Moussavou.

Disséminées dans trois provinces, notamment à Kango et Andeme (Estuaire), Idemba et Mboukou (Ngounié) et Bifoun-Abanga (Moyen-Ogooué),

ces ZAP sont de véritables pourvoyeuses d'emplois. Aussi, plus 5 000 postes y sont-ils attendus. Cette double signature de convention avec le ministère des Forêts s'inscrit dans la logique de la mise à disposition d'un foncier organisé autour de bassins de production à travers le pays. Cette administration étant compétente dans la gestion de l'environnement et du plan d'affectation des terres.